

Programme suisse pour Erasmus+ Projet de mobilité dans la formation des adultes

Glossaire

Terme	Signification
Accords	Un accord de travail conclu entre l'institution suisse et l'institution partenaire qui décrit les objectifs et l'objet de la phase de mobilité et permet ainsi de garantir la pertinence et la qualité de l'activité de mobilité concernée.
Activité d'enseignement	Un type d'activité de mobilité : activité professionnelle réalisée en tant que formateur-trice dans une institution partenaire.
Aperçu financier	Tableau qui récapitule toutes les informations pour chaque mobilité (nombre de participant-e-s, pays, subventions). Ce tableau accompagne la décision de financement.
Attestation de participation	La confirmation par l'institution partenaire de la participation effective des participant-e-s à des manifestations, à des cours ou à des stages d'observation. Ce document doit comporter le nom complet des participant-e-s, le lieu, la date et le nom de l'institution qui a organisé l'activité. A fournir impérativement avec le rapport final.
Besoins spécifiques	Le soutien financier accordé aux personnes souffrant d'un handicap prend en compte les coûts effectifs au maximum 12'000 CHF. Une demande peut être déposée tout au long du projet.
Call	Appels à projets
Consortium	Regroupement de trois institutions suisses ou plus qui préparent, réalisent et évaluent un projet ensemble. C'est l'institution coordinatrice du consortium qui dépose la demande. Toutes les institutions doivent être établies en Suisse.
Contrat de subvention	Le contrat de subvention est envoyé après que Movetia a rendu une décision positive, au plus tard avant le début officiel du projet. Il définit le montant maximal de la subvention accordée et règle les accords conclus entre Movetia et le-la responsable de projet quant aux contenus.
Critères d'évaluation	Les critères d'évaluation servent à l'évaluation d'une demande. La demande est examinée sur les plans formel et financier et au point de vue du contenu, tant au niveau de l'institution qu'au niveau du projet.
Critères d'exclusion	Critères entraînant la non-éligibilité d'une demande à une subvention.
Délai de dépôt de la demande	Date limite à laquelle le formulaire de demande doit être déposé auprès de Movetia au plus tard pour que l'éligibilité de la demande à

	une subvention puisse être évaluée. Il y a 2 délais par an (mars et octobre).
Dissémination	<p>La promotion du projet et la diffusion de ses résultats font partie intégrante du contrat de subvention. Ces opérations permettent aux institutions participantes de faire connaître leurs résultats et de renforcer l'impact des projets concernés. Les résultats des projets doivent être communiqués à différentes parties prenantes via divers canaux pour que leur effet et leur valeur ajoutée puissent être démontrés à un large public.</p> <p>Les responsables de projet doivent mentionner le soutien de Movetia dans l'ensemble de leurs communiqués et de leurs publications. Cette règle s'applique indépendamment du support de communication (y compris Internet) et vaut pour toutes les activités pour lesquelles l'aide financière accordée est utilisée.</p>
Evaluation	<p>L'évaluation de la demande de financement se fait en deux temps : tout d'abord par Movetia (évaluations financière, formelle puis qualitative) puis par le SEFRI.</p> <p>Les responsables de projet sont tenus de procéder à un monitoring interne et à une évaluation formative du projet au niveau de l'institution comme au niveau du projet.</p>
Financement	Le soutien financier est accordé sous la forme de forfaits (voir le tableau des subventions sur le site Internet) pour l'organisation, le voyage et le séjour. Les subventions permettent la réalisation d'un projet et doivent contribuer à son développement dans la durée.
Formation continue	Participation à des cours, à des séminaires, à des congrès ou à des conférences dans le cadre d'un emploi et liés à cet emploi. Les formations continues permettant d'obtenir un diplôme reconnu par la Confédération ne sont pas éligibles.
Formulaire de demande	Les documents nécessaires au dépôt d'une demande peuvent être téléchargés à partir du mois de décembre. Le demandeur doit déposer sa demande en ligne via le site myMovetia.ch .
Institution partenaire	Institution du pays d'accueil participant à un projet sans déposer elle-même de demande.
Institution requérante	Institution qui dépose une demande de subvention. Voir aussi « consortium ».
Job shadowing (Stage d'observation)	Un type d'activité de mobilité : un séjour de courte durée dans une institution partenaire à l'étranger au cours duquel les participant-e-s accompagnent des collègues de l'institution d'accueil dans leur travail quotidien, échangent au sujet de pratiques éprouvées, acquièrent des compétences et des aptitudes et nouent des partenariats à long terme par le biais d'une observation active.
Kick Off	Événement auquel tous et toutes les responsables de projet sont tenu-e-s de participer pour le lancement officiel des projets. Movetia y présente les documents permettant de procéder à l'assurance qualité et de justifier les mobilités et les met à la disposition des participant-e-s. La manifestation sert aussi de plateforme de réseautage pour les responsables de projet.
Mobilité (=séjour à l'étranger)	Déplacement physique d'une personne dans un autre pays dans le but d'y suivre une formation continue.

Modalités de financement	<p>Une première tranche correspondant à 80% du montant de la subvention accordée est versée au début du projet. Au terme du projet, Movetia vérifie si la deuxième tranche peut être versée (jusqu'à concurrence des frais effectifs, mais à hauteur des 20% de la subvention restants au maximum) ou si un remboursement doit être demandé.</p> <p>Lors de l'examen de la demande, Movetia décide si un projet doit être considéré comme un projet à risque (voir ci-dessous) ou non.</p>
Modification du contrat	<p>Les adaptations du contenu du contrat (concernant l'adresse, la personne habilitée à signer, les données bancaires ou la prolongation du contrat de subvention...) peuvent être soumises avec le formulaire de demande. Ces modifications doivent toujours être approuvées par écrit par Movetia.</p>
Pays participants	Tous les pays du monde entier.
Projet à risque	<p>Lors de l'examen de la demande, Movetia décide si un projet d'une durée de 24 mois doit être considéré comme un projet à risque. Si tel est le cas, les modalités de paiement sont adaptées : une première tranche correspondant à 40% du montant de la subvention accordée est versée au début du projet. Une deuxième tranche de 40% est versée après l'examen d'un rapport intermédiaire (vérification des paiements lorsque la première année du projet est écoulée). Au terme du projet, Movetia vérifie si la troisième tranche peut être versée (jusqu'à concurrence des frais effectifs, mais à hauteur des 20% de la subvention restants au maximum) ou si un remboursement doit être demandé.</p>
Rapport final	<p>Au terme du projet, le-la responsable de projet doit remettre un rapport final à Movetia dans le délai imparti. Pour ce faire, il doit remplir et signer le formulaire mis à disposition par Movetia pour le rapport final. Le rapport final informe par écrit sur le déroulement du projet et le budget définitif. Suite à l'évaluation du rapport final est décidé le paiement de la somme restante ou le remboursement d'un trop payé.</p>
Rapport intermédiaire	<p>Le rapport intermédiaire informe par écrit sur l'état d'avancement et du développement d'un projet. Seul-e-s certain-e-s responsables de projet doivent remettre un rapport intermédiaire. Movetia décide des modalités, cela est indiqué dans le contrat.</p>
Responsable de projet	<p>Le-la responsable de projet est la personne de contact d'une institution dont la demande de subvention a été acceptée.</p>
Visite de projet	<p>Movetia est tenue d'effectuer un certain nombre de visites de projets. Ces visites ont pour but de vérifier l'état d'avancement du projet et de permettre un échange entre les responsables de projet et Movetia. Les responsables de projet concerné-e-s sont informé-e-s et une date est trouvée en commun. Pas de visite surprise.</p>
Visite préparatoire	<p>Les visites préparatoires permettent au personnel éducatif de rendre visite à ses futurs partenaires de projet en amont d'un projet de mobilité pour nouer des contacts et préparer les projets. Une demande peut être déposée tout au long de l'année mais avant le dépôt de demande de subventions.</p>